

Session du samedi 3 octobre 2026

Proposition d'avis du Conseil culturel de Bretagne sur

La « Décision modificative n°2 au budget 2026 »

Dans le cadre du partenariat renforcé entre le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et la Région Bretagne, une nouvelle convention de coopération pour le cinéma et l'image animée (2026-2029), ainsi que sa convention d'application 2026, ont été négociées.

Le CNC propose aux collectivités signataires des conventions régionales de s'engager dans un partenariat renforcé en faveur de la diffusion et de l'éducation au cinéma et à l'image (ECI), en cohérence avec la mobilisation engagée par l'État depuis l'automne 2025 et la politique régionale.

Cette convention prévoit une augmentation de recette de la part du CNC de 135 000 €.

Le Conseil culturel accueille avec enthousiasme cet abondement du CNC dans le cadre de ce nouveau partenariat renforcé lié à l'Education artistique et culturelle.

Il reste toutefois vigilant à ce que ce renforcement ne se fasse pas au détriment du soutien à la création.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Nombre de votants : 50

Voix pour : 42

Voix contre : 1

Abstention : 7